SUPPLEMENT.

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 4 JANVIER 1880. Entre les rues Bienville et Conti.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE, 4 JANVIER.

CHAMBRES FRANÇAISES.

La Question de l'Amnistie.

Interpellation Lockroy.

Nous lisons dans les *Débats* du 17 décembre :

La Chambre a voté aujourd'hui, à la majorité de 255 voix contre 57 l'ordre du jour motivé de MM. Bernard Lavergne, Jozon et Langlois, approuvant les explications données par le gouvernement sur l'application de la loi d'amnistie, après avoir repoussé par 287 voix contre 109 l'ordre du jour pur et simple auquel s'étaient ralliés les auteurs de l'interpellation et dont le vote eût été considéré par le cabinet comme une marque de défiance et de blâme. L'agitation était grande dans l'hémicycle du Palais-Bourbon; cependant la discussion a trompé jusqu'à un certain point l'attente du public nombreux que la perspective d'un drame remplissait ses tribunes. Il n'y a eu aucun incident sérieux, et, sauf les interruptions inévitables, le débat n'est poursuivi jusqu'au bout au milieu d'un calme relatif.

Nous sommes déjà bien loin, on le voit, de l'époque où la question de l'amnistie, subitement ressuscitée dans des circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, alimentait une polémique désenvrée et menaçait de mettre le feu aux poudres. A ne croire les journaux de droite, elle devait soulever dès la rentrée les plus effroyables orages, mettre aux prises les diverses fractions de la majorité républicaine, créer au gouvernement des embarras inextricables et jeter dans le pays l'inquiétude et la division. Peu à peu, tout ce bruit s'est apaisé; le fameux brandon de discorde s'est éteint de lui-même, quelque soin que les monarchistes aient mis à l'attiser, et ce n'était ni M. Clémenceau ni M. Lockroy qui pouvaient le rallumer, à supposer qu'ils en eussent grande envie.

Certes, M. Lockroy a de l'esprit et de la verve, et il manie habilement l'ironie. M. Clémenceau fait preuve à la tribune d'un sang-froid imperturbable et sait donner à son argumentation l'apparence d'une logique implyoable et tranchante; il excelle surtout dans les apostrophes et en tire parfois des effets oratoires d'une certaine puissance. Tous les deux combattaient d'ailleurs *pro aris et focis*, et ils ont conduit l'attaque avec un entrain dont leurs électeurs leur tiendront certainement compte. M. le garde des sceaux, lui, s'est contenté de parler un langage honnête et sincère, et ses fermes déclarations ont produit sur l'Assemblée une excellente impression. Ministre démissionnaire, il n'a pas cru devoir se désintéresser du débat; il a hautement revendiqué la responsabilité de ses actes et affirmé son entière solidarité avec le cabinet qu'il quitte et avec lequel il n'a cessé d'être en communion de principes et d'idées.

M. Edouard Lockroy est monté le premier à la tribune. Il a commencé par reconnaître qu'en donnant pleins pouvoirs au gouvernement pour exécuter la loi d'amnistie, la Chambre n'avait pas vécu, tant s'en faut, l'inviter à donner l'amnistie plénière; mais il croit que les intentions du pouvoir législatif n'ont pas été comprises, et que le ministère n'a nullement assuré la tranquillité comme il l'avait promis. Tout en rendant justice à la droiture et à la pureté d'intentions du cabinet, il pense qu'il aurait pu éviter des manifestations comme celles de Bordeaux et de Javel; il n'y avait qu'à faire de l'amnistie une application plus large et plus équitable en ne gardant d'en exclure des catégories tout entières. On avait dit que les assassins, les incendiaires, en un mot tous les condamnés de droit commun seraient seuls laissés en dehors. Or l'on a gracié des individus ayant subi des condamnations antérieures, et l'on a permis à exclure de l'amnistie les membres de la minorité de la Commune qui avaient lutté jusqu'au dernier jour contre la majorité, et les hommes qui, comme Rochefort, l'ont presque toujours combattue.

Sans discuter, a répliqué M. le garde des sceaux, il y a eu dans la Commune, comme dans toute assemblée, une majorité et une minorité; mais on ne saurait établir de distinction entre elles; quand on reste auprès de collègues qui commettent certains actes on en accepte toute la solidarité. Quels sont, au surplus, les hommes que le gouvernement a exceptés de l'amnistie? ce sont les littérateurs de l'émeute; ce sont les hommes qui depuis neuf ans n'ont pensé de proclamer dans leurs discours et dans leurs écrits la glorification de la Commune et l'espoir d'une prochaine revanche; ce sont enfin ceux qui refusaient eux-mêmes le pardon et l'oubli, et qui répondaient par des outrages et par des menaces à la grâce qui leur était généreusement offerte. On interpelle le ministère sur l'application qu'il a faite de la loi votée par la Chambre; mais on veut, en réalité, poser la question d'amnistie pleine et entière; que ne le fait-on ouvertement; que ne présente-t-on une proposition de loi dans ce sens? Si l'on s'en abstient, si l'on se borne à des critiques générales, c'est que l'on sait bien que le pays, qui heureusement ne renferme pas que des politiciens, jugerait sévèrement ces tentatives; car, s'il est énergiquement attaché à la liberté, il veut au même degré la tranquillité et le repos.

Après ce remarquable discours, la cause était entendue; comme on dit au Palais, et M. Clémenceau ne pouvait, malgré tout son talent, obtenir de la Chambre qu'elle se désjugeât. Vainement il a essayé de lui démontrer que l'amnistie pouvait tout, faisait tout, tenait tout; quelle seule barrait le chemin vers ces libertés publiques que la France réclame, et que de sa solution dépendant la concorde et la paix dans le pays: il n'a réussi qu'à provoquer un certain nombre d'abstentions probablement arrêtées d'avance. Il ne s'est pas borné, du reste, à la question de l'amnistie, et ne s'est pas fait faute de critiquer la politique générale du cabinet; il a terminé en reprenant pour son compte le mot bien connu de M. Dufaure au Président de la République: "A des situations nouvelles il faut des hommes nouveaux." Cette conclusion a pu choquer; mais elle n'en a pas moins été applaudie par la majorité.

— Des lettres particulières reçues d'Italie rapportent qu'un ancien résident de San Francisco, le nommé F. Largomarzino, que l'on avait obligé de s'enrôler pour trois ans dans l'armée italienne, vient d'être enfin libéré du service.

En 1875, M. Largomarzino quittait la Californie pour aller revoir son pays natal. Il était muni de son certificat de naturalisation et d'un passeport signé par le gouvernement de Washington. Néanmoins, dès son arrivée en Italie, il était arrêté comme réfractaire et enrôlé de force dans l'armée, en vertu d'une loi qui oblige tous les Italiens à servir leur pays durant un certain nombre d'années.

Ayant eu connaissance de cette situation, les Italiens résidant à San Francisco avaient organisé des meetings pour protester contre la façon d'agir de leur gouvernement, puis adressé appel sur appel au gouvernement de Washington, en faveur de leur infortuné compatriote. Mais tout fut inutile." Enfin, M. Largomarzino qui se trouve libre aujourd'hui, écrit à ses amis de Californie qu'il ne tardera pas à être de retour dans son pays d'adoption.

— La *Presse* est un des rares journaux républicains qui combattent l'avènement de M. Freycinet à la présidence du conseil: elle persiste à réclamer Gambetta sur l'air des lampions.

"Une seule solution s'impose en ce moment, dit-elle.

"Il faut que M. le président de la République charge M. Gambetta de constituer un cabinet, dont il serait le premier ministre.

"Si M. Gambetta refuse, le *Journal officiel* constatera ce refus, et la chambre verra si elle doit donner une seconde fois sa présidence à un homme qui se déroba à la responsabilité d'une situation qu'il a créée.

"M. Gambetta obéira devant cette perspective, et nous aurons enfin un ministère gambettiste, une chambre gambettiste."

Proclamation du Comité Nihiliste.

Le correspondant du *Daily News* à Berlin a reçu de Saint-Pétersbourg la copie d'une proclamation publiée par le comité révolutionnaire, le jour même du retour du czar à Saint-Pétersbourg. En voici le texte:

DU COMITÉ EXECUTIF.

Le 19 de ce mois, sur la ligne de Moscou et Kursk, par ordre du comité exécutif, il a été attenté à la vie d'Alexandre II au moyen d'une mine. L'attentat a échoué. Il ne nous convient pas de faire connaître, pour le moment, les causes qui l'ont fait échouer. Nous sommes convaincus que nos agents et notre parti ne se décourageront pas de cet échec, mais qu'il y saurait puisé une expérience de plus, une leçon de prudence, et en même temps une conviction plus ardente de leur propre puissance et de la possibilité du succès final. Faisant appel à tous les Russes honnêtes, qui apprécient la liberté, pour qui la volonté nationale et les intérêts nationaux sont sacrés, nous leur montrons de nouveau Alexandre II comme la personnification d'un despotisme méprisable et de tout ce qui est lâche et sanguinaire. Le règne d'Alexandre II, depuis le commencement jusqu'à la fin, n'est qu'une mensuerie et la fameuse émancipation des serfs a abouti à la circulaire de Makoff. Au commencement, à la fin, il a été voué à l'affermissement des chaînes sous lesquelles la vie du peuple et de tout ce dont le peuple aime à recevoir la vie. La volonté du peuple n'a jamais été si ignominieusement méprisée et foulée au pied. Le règne actuel a défendu par tous les moyens ceux qui pillent et oppriment le peuple, et en même temps il a exterminé systématiquement tous ceux qui sont honnêtes et dévoués à la nation. Il n'y a pas un village qui n'ait fourni des martyrs; ils ont été déportés pour avoir défendu les intérêts communaux et protesté contre l'administration. Les classes intelligentes en ont fourni des milliers; ils se traînent en files interminables jusqu'aux mines de la Sibérie, et cela seulement pour avoir servi la cause du peuple dans la cause de liberté, et pour avoir prétendu à un niveau plus élevé de civilisation.

L'œuvre d'extermination de tout élément indépendant est enfin simplifiée. Alexandre II est l'exterminateur du droit de la nation, le principal soutien de la réaction et le premier auteur d'assassinats judiciaires. Quinze exécutions pèsent sur sa conscience. Des centaines de malheureux crient vengeance. Il mérite la mort pour tant de sang qu'il a répandu, pour toutes les torures qu'il a infligées. Il mérite la mort, mais il n'est pas le seul avec qui nous ayons affaire. Mettre objet est le bien-être de la nation. Notre tâche est d'émanciper le peuple et de le rendre maître de ses destinées, et Alexandre II veut reconnaître combien effroyez est le malheur qu'il inflige à la Russie, combien injuste et criminelle est l'oppression qu'il fait sur elle, et s'il renonce à son autorité pour la remettre à une assemblée librement élue par le suffrage universel et recevant les instructions de ses électeurs, alors seulement nous laisserons Alexandre II en paix, et nous lui pardonnerons toutes ses offenses.

Jusqu'alors, une lutte, une lutte implacable, tant qu'il restera en nous une goutte de sang, et jusqu'à ce que sur les ruines du despotisme flotte l'étendard de la liberté nationale, et jusqu'à ce que la volonté nationale devienne la loi de la Russie. Nous faisons appel à tous les citoyens russes pour qu'ils nous soutiennent dans cette lutte. Ce n'est pas chose facile que de supporter tout le poids des forces du gouvernement. Le peu de succès de l'attentat du 19 novembre est un exemple des difficultés qui accompagnent chacun des épisodes de la lutte, même ceux qui relativement sont les moins importants. Nous avons besoin de l'appui de tous pour renverser le despotisme et rendre au peuple ses droits et son autorité. Nous demandons au peuple russe cet appui et nous l'attendons de lui,

Saint-Pétersbourg, nov. 22 1879.

De Fandacc! encore de l'audace! tel semble être le cri des révolutionnaires russes. La violence de leur langage ne surprendra personne, car ils nous ont habitués à bien d'autres choses qu'à des mots. Ce qui distingue cette proclamation de toutes celles qui l'ont précédée, c'est la demande de réformes.

L'élément franco-canadien aux Etats-Unis.

On lit dans le *Nouveau-Monde* de Montréal :

Un journal des Etats-Unis disait dernièrement qu'il y avait près d'un million de Canadiens-Français dans la République voisine, et il publiait en même temps quelques statistiques à l'appui de son opinion. Le *Canada* s'inscrit en faux contre cette assertion reproduite par une grande partie de la presse de la province de Québec, et il fait à ce sujet les considérations suivantes qu'on lire avec intérêt:

"L'ensemble de toute l'émigration *catholique* de la province de Québec (qui seule a formé la population canadienne-*française* des Etats-Unis, sauf le groupe acadien du Maine qui ne compte pas dans cette émigration) ne s'élève, à tout prendre, qu'à environ 260,000, y compris la contre-émigration qui s'est opérée du Canada en France et l'émigration qui, de la province, s'est dirigée vers les autres provinces britanniques.

"Sur ce chiffre de 260,000 environ 70,000 représentent l'émigration catholique *non française*. Des 190,000 restant du chiffre gros, environ 50,000 sont considérés par le retour en France et l'émigration vers les lieux situés en dehors des Etats-Unis. Reste donc 140,000 comme représentant le grand total de tous les émigrants qui, depuis l'origine de la colonisation de la province de Québec, ont formé les divers groupes canadiens-français de la République américaine: on ne parle naturellement ici que des vrais émigrés, de ceux qui se sont parmanemment établis.

"Tous ces calculs, dont le résultat est donné ici en gros, se déduisent des renseignés consignés dans le 5e volume des statistiques du Canada. (Recensement de 1871.)

"Or comme le chiffre réellement important, en tant que chiffre absolu de cette émigration de 140,000, n'a été fortement que pendant la dernière période des migrations, qu'il n'a pas encore, à beaucoup près de son ensemble, atteint la durée d'une période de redoublement et que par conséquent, la multiplication ne fait pas compter que d'année en année compte des retours et des échanges, on peut affirmer qu'il ne saurait y avoir aux Etats-Unis que 250,000 *Canadiens français et descendants* de Canadiens-Français: produit *extrême*, grand total possible de toutes les migrations qui, de la province de Québec, se sont dirigées vers le territoire américain, à dater des premières colonisations de Détroit, de la Louisiane.

Ces 250,000 ajoutés aux 1,180,000, environ, qui probablement habitent aujourd'hui le territoire de la confédération, font un ensemble de 1,430,000, descendants des quelques 25,000 colons français qui ont émigré de France en Canada et en Acadie, depuis la découverte de notre pays. C'est un exemple de reproduction qui n'a de parallèle, dans l'histoire du monde, que celui des Israélites en Egypte.

"C'est bien assez de compter près de 250,000 de nos compatriotes à l'étranger, sans doubler ou tripler ce chiffre par de faux calculs, comme on le fait dans cesse.

Il faut bien remarquer que tous les Français des Etats-Unis ne sont pas des Canadiens-Français. Les calculs exagérés qu'on publie de temps à autre, sur cette matière et sur d'autres sujets qui ont trait au pays voisin, font un mal incalculable à notre population qu'ils contestent des erreurs historiques qui vont jusqu'à l'absurde."

— Le "Courrier d'Italie" dit que dans les cercles diplomatiques, on commence à s'étonner de l'interrupteur prolongé de l'ambassadeur d'Italie à Paris, et qu'il serait temps que le gouvernement pourvût enfin d'un titulaire l'une des ambassades italiennes les plus importantes. On nous affirme, ajoute le journal, que M. le marquis de Noailles a déjà fait des démarches officieuses en ce sens auprès de M. Cairoli.

Le même journal dit qu'il existerait des pourparlers entre les cabinets de Rome et de Madrid dans le but d'élever les légations des deux pays au rang d'ambassades et qu'en un temps pas trop éloigné, les représentants des deux pays du Tibre et de l'Ebre seraient simultanément élevés à la dignité d'ambassadeurs.

— La marine de guerre italienne continue à se développer.

On mande de la Spezia qu'aussitôt qu'on aura terminé complètement le "Duilio", on mettra sur le même chantier un autre gros navire de guerre dont le plan a été dressé par le ministère de la marine et dirigé par le commandeur Vigna, directeur des constructions.

Le nouveau navire n'aura pas les proportions colossales de "l'Italie" en construction à Castellamare ni du "Lepanto" en construction à Livourne. Il portera cependant des canons également puissants, quoiqu'en plus petit nombre. Il aura en outre un moteur qui lui donnera une vitesse exceptionnelle.

— Dialogue sentimental entre jeunes époux :

Lui.—O Virginie adorée! est-il possible que tu permettes à porter des chevaux d'une autre femme sur la tête?

Elle. — O Paul chéri! est-il possible que tu t'obstines à porter le sac d'un autre daim sur ta main?

— Caline vit encore.

Hier, un de ses amis le trouve au restaurant, lisant son journal en déjeunant.

Comment diable peux-tu faire pour déjeuner et lire en même temps? lui demande l'ami.

— Peuh! répond Caline, je lis d'un œil et je mange de l'autre.

OFFICIEL.

Bons de Premier Arrondissement du chemin de fer de rue de la Nouvelle-Orléans.

$700,000

AYANT à échoir vingt-quatre du 1er décembre 1879 et [illegible] dividende par an, payable [illegible] et le 1er décembre [illegible] 6 ans [illegible] 6 ans [illegible] vendus.

Le reste, $400,000, sera à vendre au pair et au intérêt accru, par

la compagnie de Banque et du Canal de la Nlle-Orléans

ET

la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de ville de la Nlle-Orléans, rue du Canal 124. Nlle-Orléans, 26 décembre 1879.

Dans une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 24 courant, des résolutions ont été unanimement adoptées, requérant que des dépôts hebdomadaires soient faits sur les bénéfices de la compagnie, en sommes suffisantes pour payer l'intérêt à maturité et retirer toute la dette capitalisée en 24 ans, conformément à un plan adopté, et qu'ainsi la compagnie de Banque et du Canal de la Nlle-Orléans l'agent fiscal pour recevoir et débourser le fonds auquel il a été ainsi pourvu.

Secrétaire. Président.

23 déc.: 1mois

Licences de ville pour 1880.

Département des Finances.

Hôtel de ville, Nouvelle Orléans, 1er janvier 1880.

CE Département sera prêt dès vendredi 2 janvier 1880, à livrer les licences de ville de 1880, pour voitures, métiers, professions et occupations, et recevra un paiement jusqu'au 31 janvier 1880,

10 pour cent en argent et 10 pour cent en ordonnances impayées de la ville pour les années 1876, 1877 et 1878.

Les propriétaires ou gardiens de chiens sont prévenus qu'une licence doit être prise pour chaque chien, conformément à l'ordonnance No 6,140 A. S.

A. H. ISAACSON, Administrateur.

1er jan—1m

Département des Finances.

HOTEL DE VILLE, Nlle-Orléans, 31 décembre 1879.

Taxes de ville de 1879.

Les contribuables en défaut cet entre quelques jours pour payer leurs taxes sans frais. Ceux qui manqueront de procéder dans délais mentionnés par la municipalité, n'auront pas le droit de se plaindre des frais qui n'apparaîtront plus tard à leur taxes.

ALF. H. ISAACSON, Administrateur des finances.

31 déc 1jr

Manuel National Bank.—Nlle Orléans, 31 décembre 1879.—A une réunion du Conseil de Direction, tenue le 30 du courant, un dividende de 6 pour cent a été déclaré, payable sur demande, net et nettement.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

3 jan—1m

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la rue St-Charles. — Le réunion annuelle des actionnaires de cette Compagnie pour l'élection des directeurs devant servir pendant l'année 1880 aura lieu LUNDI, 12 janvier 1880, de 10 heures du matin à midi.

V. RIVIERE Secrétaire.

1er jan—1.4 11

Bureau de l'assurance chemin de fer Pampières. — Nlle-Orléans, 31 décembre 1879.—Bureau des directeurs [illegible] ELECTION DES DIRECTEURS [illegible] Lundi, 5 janvier 1880, de 7 heures du soir, en Salle de la Compagnie Louisiana House.—Les actionnaires des compagnies voudront bien transmettre les intérêts représentés par leurs Délégués ou représentés de l'Association Charitable des Pompiers, avant le meeting ou le soir même de meeting.

LEON BERTOLI, Secrétaire.

31 déc—4f

Banque du Peuple—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1879.—Un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT, sur le capital, sera payé aux actionnaires de cette banque à dater de vendredi, 9 janvier 1880.

N. LANDRY, Caissier.

1er janv—4f.

Bureau de la compagnie des gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1879. L'assemblée annuelle régulière des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, le 13 janvier 1880 de 10 heures du matin à 2 heures du soir, pour l'élection de 5 sept directeurs pour le service de l'année suivante. Le livre des transferts sera fermé toute la semaine précédant l'élection.

V. VALLOIS.

1er jan.—4s 13f.

Bureau du Crescent Canal and Navigation Company.—Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1879.—L'élection annuelle de directeurs pour servir durant l'année, aura lieu au bureau de cette Compagnie le lundi 19 de janvier 1880, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi.

P. TISSÉ Jr., Secrétaire.

26déc en 19 janv.

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1879.—A une réunion spéciale du conseil des directeurs, tenue ce jour, un dividende de CINQ POUR CENT a été déclaré payable aux actionnaires à partir de ce jour. Le livre des transferts sera fermé du 5 janvier au 12 janvier 1880.

V. VALLOIS, Secrétaire.

Banque Nationale Hypothécaire—Nlle Orléans, 15 décembre 1879.—L'élection annuelle des directeurs pour servir pendant cette année aura lieu à la maison de banque, 2[illegible] rue du Canal, MARDI, 13 janvier 1880, de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

16 déc—1m

Compagnie d'assurance Home—12 décembre 1879.—Avis est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie qu'une élection pour douze Directeurs pour servir pendant l'année courante aura lieu aux bureaux de la compagnie, mardi, 6 janvier 1880, de midi à deux heures de l'après-midi.

CHAS. LEBARBIER, Secrétaire.

14déc—en janv

Bureau de New Orleans City Mail Company.—Nlle-Orléans, 156 rue du Canal—Nlle-Orléans 10 décembre 1879.—A une assemblée du Conseil de Direction qui a eu lieu ce jour, un DIVIDENDE DE DEUX PIASTRES PAR [illegible] d'actions [illegible] payable [illegible] dès ce jour. Les transferts [illegible] dès ce jour.

S. C. LEWIS, Secrétaire.

12déc

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.—Nlle-Orléans, 10 décembre 1879.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 5 janvier 1880, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au Bureau de la rue Bienville, No 17.

WALTER V. CROUCH, Secrétaire.

7déc—1m

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS.

Entre Canal et St-Louis.

14 Sep

Pelican Steam Brewery,

EUGENE ERATH,

[illegible] RUE VILLERE.... [illegible]

Entre Esplanade et Chopitoulas.

1 nov—1m DMF

F. REMY,

Marchand de Bouillon

[illegible] Chartres.... 13

Près St-Louis.

TOUJOURS en magasin un grand assortiment de [illegible]

Ouvert tous les jours les plus [illegible]

[illegible] du Gouvernement.

[illegible]

Culture de la soie en Louisiane.

[illegible] belles variétés de mûriers [illegible] Ouvrage sur la culture de la soie [illegible] Ouvrage sur la culture de la vigne [illegible] par L. E. Oroday. Envoyés aux [illegible] franco par la poste. [illegible] D. M. [illegible]

Dentistes.

JOSEPH BAUER,

DENTISTE,

130 - - - Esplanade - - - 130

Entre Bienvenue et Bienvenue.

Dr. BURGUNDER, Dentiste,

[illegible] Chartres.... [illegible]

Réduction de prix pour toutes les opérations. Extraction de dents à 50 cts. Plombage, cauterisation et pivotage, de $1 à $5 par dent, suivant la carte. Clôture dimanches, à 25 la heure. Pose de dents artificielles. 22 déc—1m, dim, mar, jeu.

DENTISTE.

Dr E. P. DOREMUS,

Dentiste, Successeur du Dr DENEST,

110 Rue du Canal,

Donne tous ses soins à la conservation des dents naturelles. 11 nov. 6m

JAS S. KNAPP, D.D.S.

[illegible] exerce sa profession de dentiste dans toutes ses branches en même temps qu'il a coupé nombre d'années.

Rue Bienville No 15. 28 oct—3m

C. E. NELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après 16 dates formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le concert de leur art.

Pose de plaque artificielle.

Docteur ESCOUBAS,

Médecine, No 179, rue Hospital et Ursulines.

Consultations de midi à 1 heure.

Et au No 215, rue du Canal, de 5 h. à 8 h.

2d déc—1m

Le Dr A. CAPDEVIELLE

A OUVERT un bureau de consultation au No 28, rue St-Philippe, entre Chartres et Decatur.

Heures de consultation—Tous les jours de midi à 2 heures.

Résidence—No 124 rue Bienville, entre Chartres et Decatur.

Dr. J. G. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 20 ans, dont 12 [illegible] spécialement et le guérison de tous les maux dus [illegible]

OBSTACLES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des REINS, soit d'une [illegible] FAIBLESSE TYPIQUE [illegible] et des cures prématurées. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright le gravelle, le catarrhe de la vessie, [illegible] le gonorrhorrhée [illegible] NATURE PRIVEE traitée avec l'usage du mercure et d'autres drogues nuisibles. Consultations et remèdes [illegible] MENTS guéris par un simple traitement, sans [illegible]

Les maladies de femmes, [illegible] spécialement traitées par le docteur. PROPRIETAIRE DU SEUL REMEDE CONNU POUVANT TUER LE PERIOD DE LA PERSONNE SCHOUSAMAIR. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations [illegible] gratuites. Le prix du remède est de [illegible] Cabinet No 6 rue Bienvenue, entre la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept—1 an

RAPPELEZ-VOUS, TOUS,

QUE POUR

Les toux, les rhumes

Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom.

SIROP PECTORAL BALSAMIQUE DE DUCONGÉ

EMBARRAS-EN!

A vendre par A. CARROUCHE, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39.

Aussi par tous les droguistes.

1déc—1m

SIROP PECTORAL AUX NAVETS INDIENS,

Le Sirop pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes les plus opiniâtres, les bronchites, les toux, les enrouements, les maux de gorge, les maux de poitrine, les catarrhes, les maladies de la gorge et des poumons, les affections de la poitrine, les enfoncements, les suppurations, les douleurs du côté, les douleurs du dos, les douleurs du corps, les douleurs du sang, les douleurs de la vessie, les douleurs des reins, les douleurs des jambes, les douleurs des articulations, les douleurs des membres, les douleurs des os, les douleurs des nerfs, les douleurs des muscles, les douleurs des yeux, les douleurs des oreilles, les douleurs des dents, les douleurs des gencives, les douleurs de la tête, les douleurs de la mâchoire, les douleurs de la langue, les douleurs de la bouche, les douleurs de la gorge, les douleurs de l'estomac, les douleurs de la poitrine, les douleurs du cœur, les douleurs du ventre, les douleurs des intestins, les douleurs des reins, les douleurs des hanches, les douleurs des cuisses, les douleurs des genoux, les douleurs des jambes, les douleurs des pieds